Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_174-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_174

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2026

Secrétaire de séance : Madame Alexandra LEMERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 28 Votants (dont 5 pouvoir(s)) : 33	L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 22 juin 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI, Madame Christine HEUDE, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Fabien LAMIRE, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL, Madame Sophie MARQUANT, Monsieur Benoît HOUYERE, Madame Anne BRIDEL, Madame Vanessa ALLAIN, Monsieur Philippe MAIGNAN, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Carine GERMOND, Monsieur Patrick PLANCHET, Madame Maryvonne TRAVERS, Monsieur Nicolas GRAVELLIER, Madame Janine BLUM, Madame Roseline KNEZIC, Monsieur Jean-Louis BAHU, Madame Nicole GENIN, Monsieur Pierre DUFEU, Monsieur Erwann ROUGIER, Madame Nadège LE FLOCH, Monsieur Jean-Benoît GERBAUD, Madame Jalila GIRAUD, Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Paul LAPAUSE représenté(e) par Madame Alexandra LEMERCIER , Madame Justine DEBRIFFE représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE , Madame Esthercadlie CARBON représenté(e) par Madame Roseline KNEZIC , Monsieur Pierrick CHOUAN représenté(e) par Monsieur Pierre LEONARDI , Madame Marie-Noëlle MORFOISSE représenté(e) par Madame Nicole GENIN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_174-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_174

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2026

- Renouvellement de l'adhésion au Réseau francophone Ville Amie des Ainés et désignation des représentants de la Ville

Le Conseiller délégué expose,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°DC_2024_090 du conseil municipal du 15 avril 2024, relative à l'adhésion de la ville de Vitré au Réseau Francophone Ville Amie des Aînés et à la signature de sa charte ;
Vu l'avis favorable de la commission cohésion sociale du 2 juin 2026 ;

Considérant que la Ville de Vitré est adhérente au Réseau Francophone Ville Amie des aînés depuis juin 2024 et qu'elle souhaite poursuivre cette collaboration ;

Considérant que face à la nécessité, pour les collectivités, de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), dont l'objectif poursuivi est d'adapter les territoires à une population vieillissante afin de permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement ;

Considérant que le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour objectif de développer, au niveau francophone, la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS ;

Considérant que le réseau accompagne les collectivités sur la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives ;

Considérant qu'il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes : la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale ;

Considérant qu'au regard des éléments énoncés ci-dessus, il semble opportun, pour la Ville de Vitré, de poursuivre sa participation à cette dynamique et d'adhérer à nouveau au RFVAA ;

Considérant qu'à cet effet, la Ville doit s'engager à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Villes Amies des Aînés, à savoir :

- élaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques Villes Amies des Aînés (transports et mobilité ; habitat ; espaces extérieurs et bâtiments ; lien social et solidarité ; culture et loisirs ; participation citoyenne et emploi ; autonomie, services et soins ; information et communication) ;
- définir un plan d'action « Villes Amies des Aînés », le mettre en œuvre et l'évaluer ;
- informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant ;
- participer à la vie du Réseau : échanges et valorisation de bonnes pratiques sur le site Internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amies des Aînés, etc.) ;

- Considérant la nécessité de désigner un représentant titulaire et une représentant suppléant de la Ville au sein du RFVAA ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_174-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_174

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- De renouveler l'adhésion de la Ville de Vitré au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés ainsi qu'au réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS ;
- d'autoriser le versement annuel de la cotisation, dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants (à titre indicatif : 400 euros en 2026) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier ;
- De désigner Monsieur Bruno Linne, conseiller municipal délégué en charge du dossier « Ville amie des aînés », comme représentant titulaire et Madame Christine Heude, adjointe au maire en charge de la Cohésion Sociale, comme représentante suppléante de la Ville de Vitré au sein de l'association.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de votants : 33
- Nombre de voix pour : 33
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
1 juil. 2026
VITRÉ Porte de Bretagne

La Secrétaire de séance
Alexandra LEMERCIER

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)
Signé par Alexandra LEMERCIER
Adjointe en charge de la culture, du patrimoine et du tourisme
4 juil. 2026
VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.